

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 20 AVRIL 2021****L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT AVRIL,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 14 avril 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, William GALLEY, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVEAU, Emmanuel LEFÉBURE.

Absents : Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI.

OBJET : Vie Associative – Subventions sur projet aux associations – Attribution – Exercice 2021.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose d'examiner les demandes d'associations sollicitant une subvention sur projet auprès du CCAS sur l'exercice budgétaire 2021.

Le tableau joint en annexe précise l'association, l'objet de la demande et le montant proposé.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration attribue, à l'unanimité, les subventions sur projet, référencées en annexe, pour un montant de **9 141 €**.

Ces dépenses sont inscrites au chapitre 65 « Subventions sur projet » (imputation 6574//5236, nature : 4299) du budget principal 2021 du CCAS d'Angers.

Christelle LARDEUX-COIFFARD,
Présidente déléguée

Subventions sur projet 2021

TABLEAU RECAPITULATIF - CA du 20 avril 2021

Associations	Détail de l'opération	Montant attribué 2021
Dispositif « Vacances pour Tous »		
Restaurants du cœur	Aides aux vacances	2 520 €
Centre social et culturel Marcelle Menet	Journées estivales de loisirs	1 086 €
Maison de quartier Les Banchais	Sorties et séjours estivaux	1 590 €
Maison de quartier des Hauts de Saint Aubin	Sorties estivales	945 €
Autres Dossiers		
SOS Femmes	Appui complémentaire au fonctionnement – Aide au loyer	3 000 €
TOTAL		9 141 €